ADMINISTRATION GENERALE / SERVICE URBANISME – POLITIQUE DE LA VILLE / SECTEUR URBANISME
REF : *SG*

ARR2014_0143

ARRETÉ

OBJET: DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX RELATIVE A UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC AUTORISEE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT / AT N°077.337.14.0005, POUR L'AMENAGEMENT D'UNE EPICERIE, 29 PLACE EMILE MENIER A NOISIEL.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code de la Construction de l'Habitation,

VU l'arrêté n°ARR2014_0137 du 07 juillet 2014 donnant délégation à Monsieur Anasthasio DIOGO, 1er adjoint au Maire, et à Madame Pascale NATALE, 2ème adjoint au Maire, pour remplacer Monsieur Daniel VACHEZ, Maire, dans la plénitude de ses fonctions, du 12 juillet 2014 au 20 juillet 2014 inclus ;

VU la demande d'autorisation de travaux n°AT 077.337.14.0005, sollicitée le 07/05/2014, par la société Au Blé des Anges, représentée par Monsieur Mohamed MHAMDI, domiciliée 29 place Emile Menier à Noisiel (77186), afin d'aménager une épicerie « CocciMarket », sis 29 place Emile Menier à Noisiel (77186),

VU l'avis de la Commission d'arrondissement de Torcy pour la sécurité en date du 02/07/2014,

VU l'avis de la Commission de l'arrondissement de Torcy pour l'accessibilité en date du 04/06/2014,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les travaux décrits dans la demande d'autorisation de travaux susvisée sont **autorisés**.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est assortie des prescriptions énoncées ci-après.

ARTICLE 3 : Les prescriptions émises par la Commission d'arrondissement de Torcy pour l'accessibilité dans l'avis ci-joint devront être strictement respectées.

ARTICLE 4 : Les prescriptions émises par la Commission d'arrondissement de Torcy pour la sécurité dans l'avis ci-joint devront être strictement respectées.

hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49
place E.Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2

REÇU EN PREFECTURE
le 24/07/2014
Application agréée E-legalite.com
077-217703370-20140717-ARR2014_0143-AR

*Suite de l'arrêté N°2014_* 0143
portant sur la demande d'autorisation relative à un établissement recevant du public, pour l'aménagement d'une épicerie, 29 place Emile Menier à Noisiel.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- Demandeur,
- La Commission d'arrondissement de Torcy pour la sécurité,
- La Commission d'arrondissement de Torcy pour l'accessibilité,
- La Police municipale,
- Services Techniques,
- Service Urbanisme.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 17 JUIL. 2014

Le Maire
Pour le Maire empêché et par délégation
Le Premier Maire-Adjoint,

MAIRIE DE NOISIEL (Seine-et-Marne)

Anasthasio DIOGO

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	24 JUIL. 2014
Affiché le	24 JUIL. 2014
Notifié le	25 JUIL. 2014
Publié le	24 JUIL. 2014

hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49
place E.Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2

REÇU EN PREFECTURE
le 24/07/2014
Application agréée E-legalite.com
077-217703370-20140717-ARR2014_0143-AR